

Mise en danger des personnels :

La CGT Pénitentiaire saisit la Cour de Justice de la République !!!

La propagation du COVID 19 dans notre pays, et de surcroît au sein de nos détentions, a mis en exergue toutes les lacunes et le manque de considération que portent le gouvernement, le ministère et l'administration pénitentiaire à l'adresse de l'ensemble des personnels.

Dans une note en date du 27 février 2020, la direction de l'administration pénitentiaire donnait pour consigne à l'ensemble des chefs d'établissements l'interdiction pour le personnel de porter le masque de protection en permanence. Il autorisait toutefois le port de cet EPI (Équipement Protection Individuel) lorsque l'agent était en contact avec un cas avéré de personne détenue contaminée par le virus ou ayant de fortes présomptions (cas symptomatiques).

Alors que de nombreux professionnels de santé martèlent aujourd'hui avec force l'importance de l'usage du masque dans les milieux confinés afin d'éviter la propagation de ce virus, voilà que nos dirigeants continuent de faire tout le contraire. **Pire, afin de cacher leur incapacité à s'approvisionner en matériel nécessaire à la bonne prévention des risques sanitaires en détention, le gouvernement, le ministère et la DAP persistent et signent dans leurs bêtises. Ils mettent donc, en toute connaissance de cause, les personnels pénitentiaires en DANGER !!!**

Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes. **Avec près de 41 agents contaminés et 851 cas symptomatiques, recensés au 26 mars 2020 par le secrétariat général au sein de la DAP, il ne fait plus de doute que cette pandémie s'installe et prolifère à son tour, à une vitesse folle, dans nos prisons.**

La CGT Pénitentiaire n'a eu de cesse d'alerter nos dirigeants, par courriers, communiqués et interpellations téléphoniques. Face à l'absurdité de telles consignes, ils exposent un peu plus les surveillants pénitentiaires face à un danger invisible, le COVID 19. L'ensemble de nos interlocuteurs a préféré jouer « la sourde oreille » face à nos alertes légitimes. **Notre unique priorité est la sauvegarde de la santé des agents et de leur famille. Ce n'est vraisemblablement pas la leur !!!**

La CGT Pénitentiaire a donc saisi son conseil afin de porter plainte auprès de la Cour de Justice de la République pour « mise en danger » des personnels pénitentiaires contre Édouard PHILIPPE, en sa qualité de Premier Ministre et contre Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice.

Les agents sont toujours surexposés au virus sur leur lieu d'exercice à la suite de négligences, voire même pire, d'irresponsabilités de la part de certains de nos dirigeants. **Ils devront donc en porter la responsabilité et rendre des comptes !!!**

La CGT Pénitentiaire continuera, avec force, à se battre au quotidien afin de garantir la sécurité des personnels dans l'exercice de leurs missions.

À Montreuil, le 27 mars 2020.